

**Procès-verbal – Séance ordinaire - Conseil Municipal de GRIGNOLS**  
**Lundi 22 janvier 2018 à 19h00**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : Jean Pierre BAILLÉ, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Roseline PIGANIOL

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Christian BEZOS, Christian MAUBARET, Patrick BAYLET qui a donné procuration à Roseline PIGANIOL, Christine ESPAGNET.

**Secrétaire de Séance** : Dominique MARROT.

**Approbation des procès-verbaux du 07 décembre 2017**

Le procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Travaux de réhabilitation des anciennes écoles : délibération à prendre pour dépôt des demandes de subventions : DETR – Conseil Départemental – Région -**

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, l'avant-projet sommaire de création d'une chaufferie collective granulés bois et réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations ainsi que le chiffrage relatif à ces projets établis par le maître d'œuvre M. PRADAL.

Le chiffrage se décompose ainsi :

**- création d'une chaufferie collective granulés bois :**

LOTS	ESTIMATION HT
Gros œuvre	28 950,00 €
Charpente couverture étanchéité	26 710,00 €
Menuiserie extérieure	2 600,00 €
Menuiserie intérieure bois	3 300,00 €
Plâtrerie isolation	8 780,00 €
Electricité	5 140,00 €
Plomberie – sanitaires	3 550,00 €
Chauffage	62 500,00 €
Carrelage	3 340,00 €
<b>Total travaux</b>	<b>144 870,00 €</b>
Maitrise d'œuvre	14 000,00 €
Bureau de contrôle	4 500,00 €
Coordonnateur SPS	1 200,00 €
<b>COÛT TOTAL OPÉRATION HT</b>	<b>164 570,00 €</b>

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi :

- DETR 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 35 % du <u>coût estimatif des travaux</u> :	50 704,50 €
- Département – 40 % du <u>coût estimatif des travaux</u> :	57 948,00 €
- Autofinancement du <u>coût estimatif total de l'opération</u> :	55 917,50 €
<b>dont autofinancement du <u>coût estimatif des travaux</u> :</b>	<b>36 217,50 €</b>

Le lancement du marché pourrait débuter en mai 2018 pour un commencement des travaux en juillet 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la réalisation de cette opération.

- Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- valide la proposition de création d'une chaufferie collective granulés bois pour un coût de travaux estimé à **144 870,00 € HT (164 570,00 € coût estimatif global de l'opération)** pour un début de réalisation de travaux courant juillet 2018 ;
  - approuve le plan de financement des travaux suivant présenté par Monsieur le Maire :

Coût travaux HT	FINANCEMENT	
<b>144 870,00 €</b>	DETR (35%)	50 704,50 €
	Département (40%)	57 948,00 €
	Autofinancement Fonds Propres	36 217,50 €
	<i>Total financement travaux HT</i>	<i>144 870,00 €</i>

- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions nécessaires :

- ✓ D.E.T.R. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 – 35 % : **50 704,50 €** ;
- ✓ Département – 40 % : **57 948,00 €**

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au lancement de cette opération.

**Délibération n° 01/2018.**

**- réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations :**

LOTS	ESTIMATION HT
Gros œuvre	105 670,00 €
Charpente couverture étanchéité	40 650,00 €
Menuiserie extérieure	52 150,00 €
Menuiserie intérieure bois	15 950,00 €
Plâtrerie isolation	45 530,00 €
Electricité	27 570,00 €
Plomberie – sanitaires	9 800,00 €
Chauffage	27 500,00 €
Carrelage	13 000,00 €
Peinture – Sols souples	27 690,00 €
<b>Total travaux</b>	<b>365 510,00 €</b>
Maitrise d'œuvre	35 000,00 €
Bureau de contrôle	10 500,00 €
Coordonnateur SPS	2 800,00 €
<b>COÛT TOTAL OPÉRATION HT</b>	<b>413 810,00 €</b>

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi :

- DETR 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 35 %  
du coût estimatif des travaux : 127 928,50 €
- Département sur coût estimatif des travaux : 30 000,00 €
- Autofinancement du coût estimatif total de l'opération : 255 881,50 €
- dont autofinancement du coût estimatif des travaux : 207 581,50 €**

Le lancement du marché pourrait débuter en mai 2018 pour un commencement des travaux en juillet 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- valide la proposition de réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations pour un coût de travaux estimé à **365 510,00 € HT (413 810,00 € coût estimatif global de l'opération)** pour un début de réalisation de travaux courant juillet 2018 ;

- approuve le plan de financement des travaux suivant présenté par Monsieur le Maire :

Coût travaux HT	FINANCEMENT	
<b>365 510,00 €</b>	DETR (35%)	127 928,50 €
	Département	30 000,00 €
	Autofinancement Fonds Propres	207 581,50 €
	<i>Total financement travaux HT</i>	<i>365 510,00 €</i>

- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions nécessaires :

- ✓ D.E.T.R. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 – 35 % : **127 928,50 €** ;
- ✓ Département : **30 000,00 €**

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au lancement de cette opération.

**Délibération n° 02/2018.**

### ***Demande de subventions du Collège Ausone de Bazas***

Les collèges de Bazas et Casteljaloux sollicitent chaque année une aide de la commune dans le cadre des voyages scolaires organisés par ces établissements. Ces demandes ont pour but d'alléger les participations des familles.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de verser une subvention de 30,00 € (trente euros) par élèves domiciliés sur la commune de Grignols, au titre d'une participation aux frais de voyages scolaires. Cette subvention sera prévue au budget 2018.

**Délibération n° 03/2018.**

### ***Questions diverses***

#### ***- SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde :***

Monsieur le Maire rappelle que le SDIS a engagé des négociations avec les intercommunalités visant à accompagner les services d'incendie et de secours face à l'augmentation de la sollicitation opérationnelle due à l'accroissement de la population. Ces négociations engagées concernent notamment les opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie – PEI - publics des communes.

Dans l'attente de l'aboutissement de ces négociations, le SDIS propose à titre exceptionnel, d'assurer gratuitement les contrôles des hydrants des communes pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le SDIS relative à la réalisation des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés au titre de l'année 2018.

**Délibération n° 04/2018.**

#### ***- Logements du presbytère :***

Un des logements du presbytère sera vacant à compter du 01 mars, le locataire ayant donné congé. Une famille avec trois enfants a postulé pour reprendre ce bail. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'attribution de ce logement à cette famille.

En ce qui concerne le deuxième logement, Monsieur le Maire précise que le locataire ne donne plus « signe de vie » depuis octobre 2017 et que cela pose problème. Un conseil sera demandé auprès de l'huissier pour déterminer la procédure à engager.

#### ***- Terrain MEYNIÉ :***

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition du terrain de Mme MEYNIÉ, rue des écoles pour la réalisation de places de stationnement validé lors d'une précédente séance. Après réflexion, Mme MEYNIÉ souhaite conserver l'emplacement de deux places de stationnement attenant à la propriété qu'elle a mise en vente. Il convient donc de revoir avec le géomètre, le document relatif à cette acquisition.

**- Aire naturelle de camping :**

Comme annoncé lors de la dernière séance du conseil municipal, M. et Mme DA SILVA sont intéressés pour exploiter l'aire naturelle de camping. Renseignements pris auprès du conseil de la collectivité, ce lieu étant propriété de la commune et le fonds de commerce n'existant plus, il conviendrait de louer cette aire à M. et Mme DA SILVA afin que ceux-ci obtiennent les autorisations nécessaires à l'exploitation. Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous attendons des informations plus précises de Maître CHAPON.

**- Convention entre EDF et le Conseil Départemental pour travaux d'aménagements sur les communes de Bazas et Grignols :**

Le Groupe EDF, par l'entremise de son unité logistique et maintenance, se doit de garantir la sûreté, la continuité et la pérennité de ses sites de productions et de transformation. Cela nécessite l'acheminement de matériels lourds dans des délais parfois très courts et sans programmation préalable. La performance de cet acheminement garantit la disponibilité de centres de production d'électricité et par là même l'équilibre national du système électrique.

Une reconnaissance d'itinéraire, puis des simulations avec le convoi le plus dimensionnant ont mis en évidence l'impossibilité de franchir sur les communes de Bazas et de Grignols :

\* le giratoire situé sur la RD 3 au P.R. 169 + 660, en agglomération, sur le territoire de la commune de Bazas ;

\* les îlots directionnels situés sur la RD 655 E1 au P.R. 0 + 420 en agglomération, sur le territoire de la commune de Bazas ;

**\* les îlots végétalisés et les îlots directionnels sur la RD 655 du P.R. 15 + 240 au P.R. 15 + 855, en agglomération, sur le territoire de la commune de Grignols;**

**\* les îlots directionnels situés sur la RD 655 situés au carrefour de la RD10 / RD 655 E5 sur le territoire de la commune de Grignols.**

Les reconnaissances ont permis d'identifier que les aménagements actuels ne sont pas franchissables.

Dans ce cadre, EDF souhaite financer la réhabilitation de ces aménagements situés sur l'itinéraire dit « super E » desservant le centre nucléaire de production d'électricité de GOLFECH. La hauteur de ces futurs éléments franchissables sera inférieure ou égale à sept centimètres, bordure type I2.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention de concours entre EDF et le Conseil Départemental de la Gironde pour les travaux de quatre aménagements sur les communes de Bazas et de Grignols. Cette convention a pour objet de fixer les obligations réciproques de la Société EDF, par l'entremise de son unité logistique et maintenance, du Département de la Gironde et des communes de Bazas et de Grignols en ce qui concerne les modalités d'exécution et de prise en charges des travaux pour réaliser l'aménagement de l'itinéraire GOLFECH et les dispositions à prendre au passage de chaque convoi.

Pour la commune de Grignols, Le Département s'engage à réaliser les travaux nécessaires soient :

- déposer et modifier les deux îlots centraux sur la RD 655 à l'entrée ouest de Grignols,

- déposer et reconstruire les îlots directionnels situés au carrefour de la RD 655 et de la RD 10.

Monsieur le Maire précise que par cette convention la commune de Grignols s'engage à réaliser l'entretien des plantations ou le renouvellement des végétaux situés dans les jardinières amovibles installées lors des modifications prises en charge par le Département.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération n° 05/2018.**

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.*